

Ripz.

Ripz.

Dixinalstraße, (Westweg)
Chemin vicinal départemental N°58
Rue du général Dupont

du D. 25 à

Brumath par Gingsheim

Ville.

Ville.

Im Winkel

Rue de la Rivière

Rue des Bergers

Ripz.

Parc. N° 79 La délimitation reproduite sur le dessin
le message affiché sur la base de cette délimitation
ainsi que la cession qui résulte de cet message
sont reconnus exacts.

Gramat, le 26 juin 1951

V. J. J. Sengel

Sect. K.

804-826, 843-847

N° 250.

Jung Charles (Sengel)

$\frac{R}{809p} = 1,37$
 $\frac{R}{810p} = 2,87$ (part. 75)
 $\frac{R}{811p} = 9,44$

Jung Charles, la veuve

$\frac{R}{807p} = 6,80$
 $\frac{R}{808p} = 9,09$
 $\frac{R}{809p} = 9,13$ (part. 76)
 $\frac{R}{807p} = 9,40$
 $\frac{R}{808p} = 1,98$

Ripz.

Gross Frédéric
Gross Catherine
Bourad Michel, gendre.

Fl. 6. 2. R. 4.

couple : 823, 825p

Ripz.

Ripz.

Dixinalstraße, (Westweg)
Chemin vicinal départemental N°58
Rue du général Dupont

du D. 25 à

Brumath par Gingsheim

Ville.

Ville.

Im Winkel

Rue de la Rivière

Rue des Bergers

Ripz.

Parc. N° 79 La délimitation reproduite sur le dessin
le message affiché sur la base de cette délimitation
ainsi que la cession qui résulte de cet message
sont reconnus exacts.

Gramat, le 26 juin 1951

V. J. J. Sengel

Sect. K.

804-826, 843-847

N° 250.

Jung Charles (Sengel)

$\frac{R}{809p} = 1,37$
 $\frac{R}{810p} = 2,87$ (part. 75)
 $\frac{R}{811p} = 9,44$

Jung Charles, la veuve

$\frac{R}{807p} = 6,80$
 $\frac{R}{808p} = 9,09$
 $\frac{R}{809p} = 9,13$ (part. 76)
 $\frac{R}{807p} = 9,40$
 $\frac{R}{808p} = 1,98$

Ripz.

Gross Frédéric
Gross Catherine
Bourad Michel, gendre.

Fl. 6. 2. R. 4.

couple : 823, 825p